

Légende :

- — — Représentation fiscale pour information.
- Limite réelle déjà définie.
- Section ZA n° x Ancien numéro cadastral.
- Section ZA n° x Nouveau numéro cadastral.
- $S = x \text{ m}^2$ Surface.
- État des lieux.
- Clôture légère.
- Clôture poteaux béton.
- Bord chaussée.
- Mur, muret.
- Talus.
- Poteau béton, bois.
- Borne OGE nouvelle.
- Borne OGE existante.
- Piquet, clou d'arpentage.
- Appartenance, mitoyen et privatif.

Assiette des Servitudes de passage piétons, véhicules et d'entretien et passage réseaux à constituer :

- Fonds dominant : Lot 3
- Fonds servant : Solde de propriété 1

Assiette de la Servitude de passage piétons à constituer :

- Fonds dominant : Lot 1
- Fonds servant : Solde de propriété 1

NOTA :

- Géoréférencement : classe 1
- RGF 93 (CC43)
- Précision Locale centimétrique

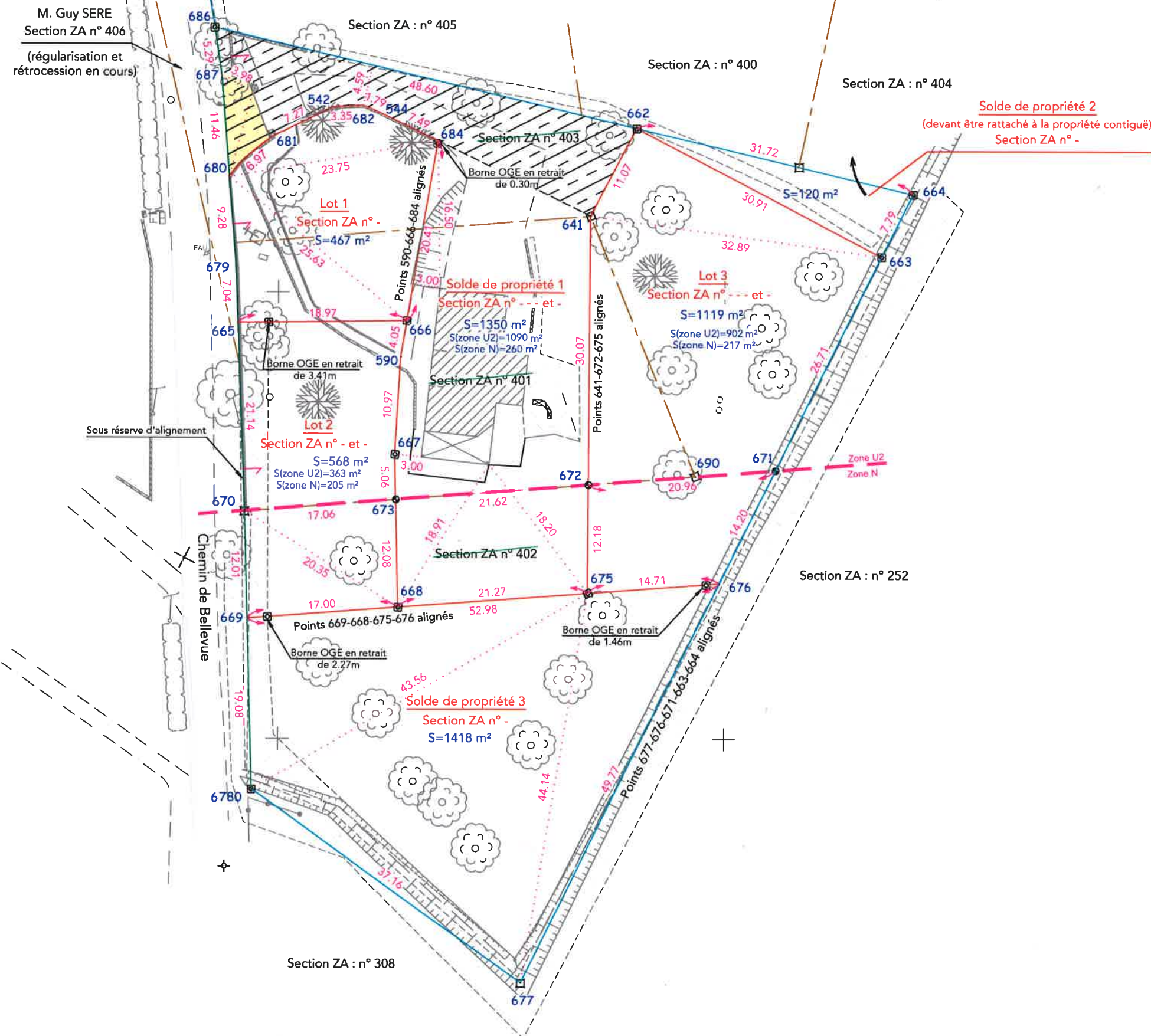
Légapôle

GÉOMÈTRES-EXPERTS

Plan de Bornage et de Division

Limites définies dans le présent document

Plan des Servitudes à constituer



Échelle : 1/500

Dossier n° BA22-084 Dressé le 11/07/2023